

Yves Charles Zarka

La tolérance, une vertu difficile*

Je voudrais tout d'abord remercier le département de philosophie de l'Université de Ferrara, en particulier Paola Zanardi, de m'avoir invité à donner une conférence aujourd'hui devant vous. Je remercie également Luisa Simonutti qui a été la cheville ouvrière de cette journée.

Je trouve que le titre qui a été choisi pour cet après-midi de réflexion 'La tolérance, une vertu difficile' est particulièrement bien adapté à ce que j'ai à dire, parce qu'il recoupe très exactement le titre de mon dernier livre *Difficile tolérance*¹; il y a donc une rencontre sur un point: la difficulté de la tolérance. Je vais commencer par là, par la question de la difficulté.

Pourquoi la tolérance est-elle une vertu difficile? Elle l'est parce qu'elle n'a plus le sens qu'elle avait au Moyen Age, celui d'indifférence et de mépris. L'indifférence et le mépris sont faciles. La tolérance en son sens moderne et contemporain est autre chose: elle est respect et reconnaissance. Respect et reconnaissance sont difficiles. Ils exigent la réciprocité, c'est-à-dire une exigence adressée à soi et une exigence adressée à l'autre. C'est pour cela que la tolérance n'est pas spontanée, elle requiert une éducation. Il ne peut pas y avoir de tolérance, au sens moral du terme, sans éducation.

La tolérance est donc difficile en tant que vertu morale. Elle est en effet porteuse d'une exigence implicite, elle s'adresse aux hommes comme êtres moraux. Autrement dit: l'invocation de la tolérance (soyez tolérants, soyez ouverts les uns aux autres, reconnaissez-vous mutuellement, acceptez vos différences, etc.), relève d'un discours moral qui ne peut avoir de signification

* Le texte conserve l'aspect oral de la conférence dont il est issu: "La tolérance: une vertu difficile", Université de Ferrara, 15 Novembre, 2004

¹ Y.CH. ZARKA, *Difficile tolérance*, Paris, PUF, 2004.

que pour un être capable d'agir moralement. C'est pour cela que la tolérance est difficile, c'est pour cela qu'elle est aussi souvent inutile. Les appels à la tolérance sont le plus souvent vains, ils ne servent à rien. Souvent lorsqu'on parle de tolérance les gens sourient ou se referment sur eux-mêmes, ils ironisent sur l'impuissance des discours moraux, sur les appels à la vertu aussi fréquents qu'inefficaces. Mais alors, allez-vous me dire, pourquoi avez-vous travaillé sur une notion qui ne sert à rien?

En fait elle ne sert pas tout à fait à rien. Il faut en effet distinguer: sur le plan moral la tolérance est inefficace, elle ne sert à rien; en revanche sur un autre plan, elle peut peut-être servir à quelque chose. On peut s'en rendre compte lorsqu'on revient sur l'histoire de la tolérance. Celle-ci nous apprend que, outre la dimension morale, que j'ai soulignée tout à l'heure, il y a une dimension juridico-politique. Cela est particulièrement visible dans la pensée des XVI^e et XVII^e siècles, où le concept moderne, positif, de tolérance a été inventé. On retrouve cela à la fin du XVII^e siècle chez Locke et Bayle². Le XVIII^e siècle, avec Voltaire et quelques autres, ne fera que marcher sur les traces des inventions du XVII^e. En quoi consiste l'aspect juridico-politique de la tolérance? Tout d'abord il faut remarquer que cet aspect est un fait: la mise en œuvre de la tolérance des religions, son application institutionnelle a, comme chacun le sait, donné lieu à des Edits ou à des Déclarations de tolérance en France, en Angleterre, aux Pays-Bas. Il y eut ainsi l'Edit de Nantes en 1598, par Henri IV, la Déclaration de Breda le 4 avril 1600 par Charles II d'Angleterre, la Déclaration d'indulgence de 1672, toujours par Charles II, la Déclaration d'indulgence de 1687 par Jacques II, la Loi de tolérance de 1689, par Guillaume d'Orange, etc³. On voit donc que l'institutionnalisation de la tolérance a donné lieu à la mise en place de dispositifs juridico-politiques, qui vont être d'une importance capitale dans l'établissement d'une tolérance des religions, c'est-à-dire dans le passage d'une coïncidence entre l'unité politique et l'unité religieuse, vers la dissociation entre politique et religion et l'admission d'un pluralisme religieux au sein d'un même Etat.

On peut aller plus loin et dire que ce sont les Edits et Déclarations de tolérance qui ont permis la mise en pratique de la tolérance des religions, ce qui n'était absolument pas quelque chose d'évident puisque cela supposait un événement fondamental dans l'histoire de l'Occident, à savoir la séparation entre le politique et le religieux, l'Etat et les Eglises. Pour en arriver là, il fallait surmonter la croyance séculaire selon laquelle la religion était le meilleur soutien de l'obéissance politique. Cette croyance était encore très forte à la fin du

² Cfr. Y.CH. ZARKA - F. LESSAY - J. ROGERS (eds.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, 3 tomes, Paris, PUF, 2002.

³ Tous ces textes figurent dans le deuxième tome de Y.Ch. Zarka *et alii*, *Les fondements philosophiques*, cit., pp. 361-449.

XVI^e siècle et au XVII^e, en particulier chez les théoriciens de la raison d'État de la contre-réforme, comme Botero et quelques autres en Italie et ailleurs. Ce thème est également très important dans d'autres courants de pensée politique, chez Hobbes par exemple, à ceci près que chez lui la religion n'est pas le fondement de l'obéissance. Il a fallu combattre cette idée largement répandue, selon laquelle l'unicité de la religion était condition de l'obéissance politique; il a fallu instaurer l'idée d'une indépendance de l'obéissance politique à l'égard de la croyance religieuse.

Au XVI^e et au XVII^e siècles l'idée de tolérance, dans sa teneur juridico-politique, a permis de réaliser la coexistence des religions, ce qui était une révolution intellectuelle, religieuse et politique très importante. Elle avait permis de passer d'un état de lutte à mort – les luttes religieuses ont été et sont souvent des luttes à mort – des religions ou des communautés religieuses à un état de coexistence. Les guerres de religions ont été des guerres, dont l'objet était précisément la soumission, voire l'extermination, de la communauté de confession différente de celle de la majorité de la population. Voilà l'acquis principal historique de la notion de tolérance. C'est à partir de ce point que commence ma ré-élaboration personnelle du concept. N'est-il pas possible de repenser le concept de tolérance pour y trouver le moyen d'établir une autre sorte de coexistence, celle qui hante notre actualité: la coexistence des communautés ou des groupes qui s'identifient différemment et souvent entrent en lutte à mort pour faire prévaloir leurs différences linguistiques, culturelles, religieuses et autre? Cela veut dire que le problème aujourd'hui est aussi religieux, mais il n'est pas uniquement religieux; il touche à la question de la coexistence de communautés qui s'identifient différemment, elles se représentent elles-mêmes comme ayant des manières de vivre, des histoires, des croyances différentes, parfois exclusives, et se trouvent ainsi conduites dans des conflits qui peuvent tourner à la lutte à mort. La question d'une actualisation de la notion de tolérance, que j'ai développée dans mon livre *Difficile tolérance*, m'est venue à l'esprit, parce que je me suis demandé si cette notion qui avait servi au XVII^e siècle⁴ pour instaurer la coexistence des communautés religieuses ne pouvait pas aujourd'hui servir à penser la coexistence des communautés qui s'identifient différemment. Certes c'est le même problème de coexistence qui est en jeu, il faut cependant repenser la tolérance en fonction du problème qu'il y a à résoudre, celui-ci n'est plus seulement un problème religieux, mais un problème culturel. Il fallait également tenir compte des nouvelles conditions de l'époque: nous ne vivons pas dans un régime monarchique, mais dans des démocraties (républicaines ou monarchiques, certes) qui impliquent que la question soit posée de manière différente. C'est sur ce point que je voudrais poursuivre ma réflexion avec vous

⁴ Cfr. Y.CH. ZARKA - F. LESSAY - J. ROGERS (eds.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, cit.

aujourd'hui. Peut-on surmonter la difficulté de la tolérance comme vertu morale, pour former un concept de tolérance qui nous permette d'ouvrir la voie d'une solution juridico-politique des conflits communautaires, lesquels opposent, parfois dans le sang, parfois jusqu'à la mort, des communautés différentes, partout dans le monde, en Asie, au Moyen-Orient, mais ici aussi en Europe. On pourrait prendre beaucoup d'exemples pour le montrer.

Telle est la raison pour laquelle la notion de tolérance m'a préoccupé longtemps. Par ailleurs, je me suis aperçu que certains des principaux penseurs politiques de la deuxième partie du XX^e siècle, avaient également fait de la notion de tolérance une notion centrale. Je vous donne des exemples: John Rawls, non le premier Rawls, celui de la théorie de la justice, mais le second, celui de *Political liberalism*, a fait de la notion de tolérance un moment central de sa pensée; et précisément sur le point de savoir comment des communautés différentes pouvaient coexister, alors qu'elles ont des représentations différentes du bien. On peut également citer Michael Walzer qui a envisagé la question de la tolérance sur le plan international. Charles Taylor qui l'a pensée dans le cadre du multiculturalisme canadien. Habermas aussi a accordé ces dernières années une place tout à fait particulière à la tolérance. Quand j'ai invité Habermas en décembre 2002 à la Sorbonne, nous avons fait chacun une conférence sur la tolérance. Cette notion lui paraissait centrale pour le monde contemporain, avec en particulier le passage de la religion à la culture⁵. Vous voyez donc que par des voies différentes, par des chemins divers, la question de la tolérance revient aujourd'hui au centre des préoccupations philosophiques, elle n'est pas simplement une question historique; on ne l'étudie pas simplement pour savoir ce que pensaient Sébastien Castellion au XVI^e siècle, Locke ou Pierre Bayle au XVII^e, ou encore Voltaire au XVIII^e siècle, mais surtout pour y trouver une réponse aux interrogations politiques sur les déchirements du monde contemporain.

Pour moi la question devient la suivante: peut-on former un concept juridico-politique de tolérance adapté aux démocraties constitutionnelles avec un double objectif: 1/ rendre les démocraties moins oppressives, 2/ leur permettre de résoudre les conflits communautaires qui les traversent? Pour vous montrer que cette interrogation n'est pas facile, je la formulerai, dans des termes que j'emprunte à Kant en les déplaçant. Kant, dans son *Projet de Paix perpétuelle*, posait la question suivante: un état républicain est-il possible dans un peuple de démons? Je me suis posé la même la question sur un autre plan: peut-on instaurer la tolérance chez un peuple de démons? Evidemment, pas plus Kant que moi ne pensons qu'ils existent des peuples de démons. En faisant

⁵ J. HABERMAS, *De la tolérance religieuse aux droits culturels*, "Cités", n. 13, 2003, pp. 151-170.

entrer cette idée dans un raisonnement, il s'agit de réaliser un passage à la limite, en vue de penser les conditions de la réalisation historique d'un état républicain, chez Kant, et de la coexistence des communautés, chez moi. La tolérance est-elle possible pour un peuple de démons? Cela ne veut pas dire: peut-on réaliser la tolérance sans faire appel à la vertu morale des hommes? Ce point n'implique nullement que la morale soit une chose légère ou pas importante; mais seulement qu'il n'est pas possible de trouver une solution à des problèmes politiques en ayant recours à la morale, tout simplement parce que ce serait demander à celle-ci ce qu'elle ne peut pas donner. A des questions politiques, comme celles que posent des conflits lourds, graves, débouchant ou risquant de déboucher sur des luttes à mort, il faut faire autre chose que d'en appeler à la vertu de gens, ou à leur sens moral. Dans la construction de mon concept de tolérance j'ai essayé d'éviter toute référence à la morale, de faire comme si les êtres qui devaient être gouvernés sous ce régime de tolérance étaient tels que nous ne pouvions attendre d'eux des actions conformes à la vertu, ni espérer qu'ils deviennent un jour vertueux.

Il s'agit donc pour moi de penser un concept non moral de la tolérance. Quand je dis "non moral", j'entends simplement que je mets la moralité entre parenthèses, je ne la supprime pas évidemment. Seulement je n'en attends rien dans le cadre de ma réflexion juridico-politique dont l'objet est de penser la coexistence de communautés dans le monde actuel. Je voudrais ici présenter ce concept juridico-politique de tolérance, à travers deux points: 1) expliquer pourquoi nous avons besoin de la tolérance dans le régime démocratique; 2) définir le principe de la tolérance à travers le concept de reconnaissance sans réconciliation.

Je commence par le premier point: pourquoi avons-nous besoin de la tolérance en régime démocratique aujourd'hui? Réponse: pour combattre deux formes de tyrannie, la tyrannie de la majorité et la tyrannie de la minorité ou d'une minorité. Il peut vous paraître paradoxal que l'on puisse associer le nom de démocratie avec celui de tyrannie. Or, il n'y a aucune exclusion mutuelle de principe des deux notions. Une démocratie peut devenir tyrannique. Alexis de Tocqueville par exemple montrait, dans le premier tome de la *Démocratie en Amérique* (1835), que la démocratie américaine et la démocratie en général pouvaient devenir tyranniques. Le principe majoritaire qui définit la démocratie réelle peut devenir, dans des conditions institutionnelles et politiques données, le principe d'une tyrannie de la majorité sur la minorité. Mais Tocqueville n'avait pas pensé à une deuxième forme de tyrannie, qui peut intervenir également dans le régime démocratique constitutionnel et que l'on voit se développer aujourd'hui: c'est ce qu'on peut appeler la tyrannie de la minorité. Comment une minorité peut-elle devenir tyrannique? Je vous le dirai tout à l'heure. Je commence par le premier point: la première tyrannie, la tyrannie de la majorité.

La démocratie n'est pas nécessairement un régime de tolérance, et peut même devenir un régime de forte intolérance. Cela arrive lorsque le principe majoritaire, qui est le principe de choix, le principe de décision, le principe fondamental d'une démocratie politique, devient oppressif pour la (ou les) minorité(s). Tocqueville montre également comment cette oppression se réalise. Son efficacité tient à ce qu'elle est beaucoup moins visible, beaucoup moins sensible que l'oppression brutale à laquelle ont eu parfois recours les régimes monarchiques ou aristocratiques. Le principe de la souveraineté du peuple peut se corrompre au point de devenir tyrannique. Cette question sera reprise d'ailleurs d'une manière très intéressante par John Stuart Mill. Dans l'esprit de Tocqueville comme dans celui de John Stuart Mill l'idée était la suivante: elle consistait à se demander comment faire pour que la minorité puisse retrouver ses droits, les mêmes droits que la majorité. Autrement dit, pour Stuart Mill, comme avant lui pour Tocqueville, les droits qui sont ceux qu'ouvrent les démocraties doivent être partagés à la fois par ceux qui forment la majorité et par ceux qui constituent la minorité. Dans son texte sur le gouvernement représentatif, John Stuart Mill insiste sur le droit des minorités. Le droit de la minorité est un droit qui doit permettre d'intégrer la (ou les) minorité(s) dans le cadre du fonctionnement juridique du régime démocratique. C'est un point central dans ses *Considerations on Representative Government*.

Alors que la notion de tyrannie de la majorité a fait l'objet de larges considérations chez les libéraux du XIX^e siècle en particulier, la notion de tyrannie de la minorité ou d'une minorité est restée inexplorée. Qu'est-ce qu'une minorité tyrannique dans une démocratie? Je distinguerai à cet égard deux notions: l'oppression et la tyrannie. Une minorité oppressive est une minorité qui exerce sa loi de contrainte sur les membres de cette minorité. Par exemple, une minorité culturelle, religieuse, linguistique, ou autre, qui ne se maintient qu'en imposant sa loi à la totalité ou à une partie de la population qui en fait partie, ou même à certains individus qui la refusent, je l'appelle une minorité oppressive. Une communauté minoritaire tyrannique c'est celle qui va au-delà de la communauté qu'elle a sous son joug et qui veut étendre ses principes, ses lois morales, religieuses, ou ses pratiques à la totalité de la société. Il existe des minorités qui veulent que leur loi particulière devienne la loi de toute la société.

Telles sont donc les deux formes de tyrannie que doivent surmonter aujourd'hui les démocraties constitutionnelles que nous connaissons. Or le concept juridico-politique de tolérance doit fournir les moyens d'une lutte efficace contre les deux tyrannies. C'est même à cette condition qu'il sera susceptible de restaurer ou d'instaurer la coexistence dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire la coexistence des groupes, des communautés, des peuples qui s'identifient différemment, qui se pensent comme étrangers l'un par rapport à l'autre, ne partageant ni des valeurs, ni une histoire, ni des projets. Situation pour laquelle on pourrait trouver beaucoup d'exemples, mais je n'ai pas le temps ici de m'y attarder.

Quel est exactement le contenu du concept de tolérance qui doit surmonter les deux formes de tyrannie et établir la coexistence? Ce concept je le définirai comme une reconnaissance sans réconciliation. Si vous me demandez qu'entendez-vous par tolérance? je vous répondrai précisément cela: une reconnaissance sans réconciliation. Qu'est-ce que cela veut dire? Pour comprendre il faut auparavant partir de faits; le principe de reconnaissance sans réconciliation est une réponse à un fait qui caractérise la condition de notre monde: notre monde est un monde déchiré. Un monde déchiré par plusieurs déchirures. Il y a des déchirures sociales: les inégalités; il y a des déchirures économiques: l'exploitation; il y a des déchirures politiques: la domination. Mais me direz-vous: qu'est-ce que la tolérance peut dans tout ça? Je vous répondrai: rien, rien du tout. La tolérance ne peut rien au problème de la misère, elle ne peut rien à l'inégalité, elle ne peut rien contre la domination. Ce sont des problèmes différents qu'il faut résoudre avec des moyens propres dans leur propre secteur économique, social, politique. Où se situe la tolérance? Quelle déchirure doit-elle surmonter? Il s'agit d'une autre déchirure. C'est la déchirure que trace entre les peuples, les communautés ou les individus les différents modes d'identification. Cette déchirure qui se creuse au niveau des modes de représentation de soi. C'est donc d'abord une déchirure subjective, mais qui devient ensuite objective, qui devient très fondamentale. La tolérance comme reconnaissance sans réconciliation doit empêcher cette déchirure de donner lieu à une lutte à mort, elle doit mettre en place les dispositifs juridico-politiques qui visent à substituer la coexistence à la lutte.